



Par SDÉ, courriel et poste

Le 28 juillet 2017

Monsieur Pierre Méthé
Directeur des Affaires institutionnelles
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Simon Turmel
Avocat

Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 3563
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande relative aux modifications de conventions comptables ASC 715, Compensation - Retirement Benefits et pour la création de comptes d'écarts
Votre dossier : R-4009-2017 / Notre référence : R054462 ST et R054470 YF**

Monsieur,

Par la présente, Hydro-Québec, dans ses activités de transport et de distribution d'électricité, désire aviser la Régie de l'énergie n'avoir aucun commentaire à formuler relativement à la demande d'intervention de l'AQCIE-CIFQ dans le cadre du dossier mentionné en objet.

En les circonstances, Hydro-Québec est d'avis que le traitement procédural décidé par la Régie de l'énergie est adéquat.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

(s) Simon Turmel

SIMON TURMEL, avocat

ST/sg